



DEMANDE DE PASSEPORT POUR ENFANTS

pour les Canadiens de moins de 16 ans (à l'étranger)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET DIRECTIVES

Also available in English

Admissibilité au passeport canadien

- Les passeports canadiens sont délivrés seulement aux citoyens canadiens.
- Pour obtenir un passeport distinct pour un enfant de moins de 16 ans, veuillez utiliser le présent formulaire (PPTC 043).

Qui peut faire une demande de passeport pour enfant?

- Un des parents;
- Le parent qui a la garde légale de l'enfant dans les cas de séparation ou de divorce; **ou**
- Le tuteur légal.

Durée de validité des passeports pour enfants

Pour un enfant âgé de :

- **moins de 3 ans**, la durée de validité maximale est de **3 ans**.
- **3 à 15 ans**, la durée de validité maximale est de **5 ans**.

Nota : Les enfants pour lesquels un passeport a été délivré au cours de ses 12 premiers mois ont droit à un passeport de remplacement sans frais. Toutes les exigences d'une demande doivent être respectées. Afin d'assurer que les photos sont récentes et ressemblent véritablement à l'enfant, les requérants doivent présenter une photo prise au cours du mois précédant la demande de passeport.

Où présenter la demande

Vous devez présenter la demande au bureau de délivrance des passeports le plus proche, dans votre pays de résidence ou de séjour.

Les bureaux autorisés à délivrer des passeports sont :

- les ambassades du Canada
- les hauts-commissariats du Canada
- les consulats du Canada (sauf les consulats sous l'autorité d'un agent consulaire honoraire).

Exigences



AIDE-MÉMOIRE

- Les **DEUX** pages du formulaire de demande remplies et signées.
- DEUX** photos de passeport identiques de l'enfant (voir « Spécifications pour les photos »).
- La demande et une des photos authentifiées par votre répondant.
- Une preuve de citoyenneté canadienne originale (les copies ou les copies notariées ne sont pas acceptées).
- Tout passeport ou document de voyage canadien au nom de l'enfant ou dans lequel son nom paraît.
- Tous les documents juridiques concernant la garde, les déplacements ou les droits de visite de l'enfant.
- Les droits.

Des preuves ou des renseignements supplémentaires pourraient être demandés en complément de la demande.

La délivrance du passeport sera retardée si tous les documents requis ne sont pas soumis.

Droits

Pour un enfant âgé de : • moins de 3 ans - 20 \$CAN
• 3 à 15 ans - 35 \$CAN

Les droits sont en devises canadiennes et doivent être convertis en monnaie locale.

- Espèces
- Chèque certifié ou mandat (bancaire ou postal), libellé à l'ordre de l'ambassade, du haut-commissariat ou du consulat du Canada, selon le cas.

Des frais administratifs seront exigés pour tous les paiements refusés en sus des intérêts applicables.

Protection des renseignements



Les renseignements personnels fournis sur votre demande sont protégés et sont utilisés conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (Répertoire numéro AEC PPU 030).

Ces renseignements sont recueillis en vertu du *Décret sur les passeports canadiens* pour déterminer l'admissibilité actuelle et continue de l'enfant à un passeport canadien. Ils seront aussi utiles à la Direction générale des affaires consulaires d'Affaires étrangères Canada si l'enfant avait besoin d'aide à l'étranger. Les renseignements fournis, y compris la photographie, font l'objet d'une vérification systématique et de recherches aux fins de sécurité. Dans le but de renforcer davantage la sécurité du passeport canadien, la photographie de l'enfant est stockée sur un modèle alphanumérique et incorporée au passeport sous forme d'image numérique.



Renseignements supplémentaires

On peut obtenir des renseignements généraux 24 heures par jour, 365 jours par année. Les questions particulières sont traitées durant les heures d'ouverture. Les formulaires sont disponibles en braille, sur disquette ou en gros caractères pour les personnes ayant une déficience visuelle.

RENSEIGNEMENTS SUR LES PASSEPORTS ET SUR LES DROITS



Site Web :

www.pptc.gc.ca



Le bureau de délivrance des passeports le plus proche : *(Consultez l'annuaire téléphonique.)*

Passeport Canada :

(819) 997-8338



ATS *(pour personnes malentendantes)*

Montréal, Canada :

(514) 283-5197

RENSEIGNEMENTS SUR LES CONDITIONS ET LES EXIGENCES DE VOYAGE



Site Web :

www.voyage.gc.ca



Direction générale des affaires consulaires *(Affaires étrangères Canada)*

Ottawa, Canada :

(613) 944-6788

Emplacement des bureaux de délivrance des passeports

Pour connaître l'emplacement du bureau de délivrance des passeports le plus proche, visitez notre site Web ou consultez l'annuaire téléphonique.

DIRECTIVES

1

Renseignements personnels sur l'enfant

NOM DEVANT PARAÎTRE DANS LE PASSEPORT

Inscrivez le nom de l'enfant devant paraître dans le passeport. Si ce nom n'est pas le même que celui indiqué sur la preuve de citoyenneté de l'enfant, la preuve légale du changement de nom de l'enfant (l'original délivré par les autorités compétentes) pourrait être requise. Des documents supplémentaires pourraient être exigés pour vérifier l'identité de l'enfant.

NOM DE FAMILLE À LA NAISSANCE/NOM DE FAMILLE ANTÉRIEUR

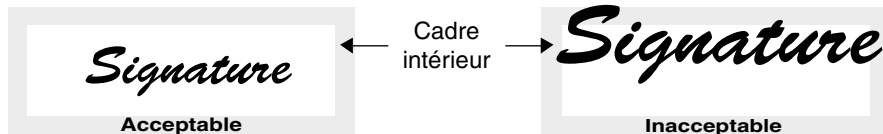
À inscrire seulement lorsque ce nom est différent du nom de famille devant paraître dans le passeport (à titre de renseignement pour Passeport Canada seulement; ne paraîtront pas dans le passeport).

LIEU DE NAISSANCE

Indiquez le lieu de naissance de l'enfant sur la demande de passeport. Si vous ne voulez pas que ce renseignement soit inscrit dans le passeport de l'enfant, veuillez présenter une demande écrite. Si le lieu de naissance de l'enfant n'est pas indiqué dans le passeport, vous devrez communiquer avec l'ambassade ou le consulat de chaque pays que vous comptez visiter afin de vous assurer que l'enfant pourra entrer dans ces pays.

SIGNATURE

Les enfants de 11 ans ou plus **DOIVENT** apposer leur signature habituelle. La signature **NE DOIT PAS** dépasser le cadre intérieur de l'espace réservé à cette fin.



2

Renseignements sur le requérant

Les deux parents doivent participer à la demande de services de passeport pour leur enfant et signer la demande. Il se pourrait que l'on communique avec l'autre parent. Le certificat de naissance détaillé qui contient des renseignements sur les parents pourrait être exigé.

GARDE LÉGALE, SÉPARATION ET DIVORCE

Lorsqu'il existe une ordonnance du tribunal ou une entente concernant la garde de l'enfant, seule la personne ayant le droit de garde peut faire une demande. Tous les documents juridiques concernant la garde, les déplacements ou les droits de visite de l'enfant doivent être fournis. Dans les cas où un divorce a été accordé, il faut aussi fournir une copie du jugement ou de l'ordonnance de divorce. Lorsqu'une disposition prévoit la garde partagée, l'un ou l'autre des parents peut faire la demande, mais les deux doivent la signer.

LIEN ACTUEL AVEC L'AUTRE PARENT

Veuillez indiquer le lien qui existe actuellement entre vous et l'autre parent : célibataire, conjoint de fait, marié, séparé, divorcé, veuf/veuve. S'il y a lieu, indiquez la date du mariage avec l'autre parent. Des documents supplémentaires pourraient être exigés. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le bureau de délivrance des passeports.

3

Passeport canadien antérieur

- Veuillez joindre à la demande tout passeport ou document de voyage canadien délivré au nom de l'enfant ou dans lequel son nom paraît.
- Si un passeport à durée limitée a été délivré à l'enfant, il est possible d'en prolonger le terme. Le droit pour ce service est 12 \$CAN.
- Si le passeport valable a été perdu, volé, endommagé, détruit ou est inaccessible, veuillez remplir le formulaire PPT 203 « Déclaration » disponible dans tous les bureaux de délivrance des passeports.

4

Preuve de citoyenneté canadienne

Veuillez fournir l'original de l'**UN** des documents énumérés à la section 4 du formulaire de demande. (Les copies ou les copies notariées ne sont pas acceptées.) Ce document vous sera rendu avec le passeport. Des renseignements supplémentaires pourraient être exigés pour confirmer la citoyenneté de l'enfant.

CERTIFICAT DE NAISSANCE AU CANADA

Vous pouvez obtenir le certificat de naissance au bureau de l'état civil de la province ou du territoire où l'enfant est né. Nous vous recommandons d'obtenir le certificat de naissance détaillé qui contient les renseignements sur les parents, car on pourrait exiger que vous soumettiez ce document.

Si l'enfant est né au Québec

Seuls les certificats de naissance délivrés par le Directeur de l'état civil de la province de Québec à partir du 1^{er} janvier 1994 sont acceptés.

CERTIFICAT DE CITOYENNETÉ CANADIENNE

Les documents de citoyenneté commémoratifs de grand format délivrés après le 14 février 1977 ne sont **pas** acceptés. Pour obtenir un certificat de citoyenneté canadienne pour l'enfant, communiquez avec la mission canadienne la plus proche de chez vous. Vous pouvez aussi visiter le site Web de la Citoyenneté et Immigration Canada au www.cic.gc.ca.

Le répondant confirme l'identité de l'enfant en exécutant **sans frais** les **DEUX** tâches suivantes :

1. Il atteste de l'exactitude des renseignements fournis sur la demande de l'enfant en remplissant et en signant la section « Déclaration du répondant »;
2. Il inscrit au verso de l'**UNE** des photos de l'enfant la déclaration suivante : « J'atteste l'authenticité de cette photo de (*nom de l'enfant*) » et appose sa signature.

Le répondant doit :

- être disposé à se conformer à une vérification par Passeport Canada;
- vous connaître (le requérant) personnellement depuis au moins **DEUX** ans;
- vous connaître, ainsi que l'enfant, suffisamment pour attester de l'exactitude des renseignements fournis sur le formulaire de demande;
- résider dans la région relevant du bureau de délivrance des passeports;
- signer la section « Déclaration du répondant » sur le formulaire de demande;
- signer la déclaration au verso de l'**UNE** des photos;
- faire partie de l'**UN** des groupes suivants :

- | | |
|------------------------------------|-------------------------------------|
| - avocat en exercice, notaire | - maire |
| - dentiste, médecin | - notaire public |
| - juge, magistrat, agent de police | - signataire autorisé d'une banque. |

La liste ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance d'un statut professionnel ou de qualifications supérieures par Passeport Canada.

Si vous **ne connaissez pas** de répondant admissible depuis au moins **DEUX** ans, veuillez remplir le formulaire PPT 132 « Déclaration faute de répondant » disponible dans tous les bureaux de délivrance des passeports. Vous devez remplir ce formulaire, à vos frais, en présence d'une personne qui, selon la loi, est autorisé à faire prêter serment ou une affirmation solennelle.

Ce processus peut retarder la délivrance du passeport.

Spécifications pour les photos

INFORMATION SUR L'IMAGE

- Les yeux doivent être ouverts et on doit les voir clairement. On peut porter des lunettes, y compris des verres teintés fournis sur ordonnance, à condition que les yeux soient clairement visibles. Les lunettes de soleil sont inacceptables.
- L'expression faciale doit être neutre (sans froncer les sourcils ni sourire) et la bouche fermée.
- La photo doit présenter une vue de face complète du visage avec les deux côtés du visage apparaissant clairement. La face et les épaules doivent être centrés sur la photo.
- Les photos doivent refléter/représenter le teint naturel de la peau.
- Le visage doit mesurer de 31 mm à 36 mm du menton au sommet de la tête (sommet naturel de la tête).
- L'image doit être claire, bien définie et bien centrée.
- L'éclairage doit être uniforme et les photos ne doivent comporter aucune ombre ni reflet de flash sur la face ou sur la tête. Les photos présentant des ombres sur le visage ou en arrière-plan sont inacceptables.
- Les photos doivent se découper sur un fond blanc ou de couleur claire, uniforme et sans motif.
- Les chapeaux ou les couvre-chefs ne sont pas acceptés à moins d'être portés pour des raisons religieuses et seulement s'ils laissent voir entièrement les traits du visage.
- Les photos en noir et blanc ou en couleurs sont acceptables.
- Les photos doivent être des originaux et non des copies tirées d'une photo existante et doivent avoir été prises au cours des 12 derniers mois **ou** s'il s'agit d'une demande de remplacement de passeport, des photos prises au cours du dernier mois.
- Seules la tête et les épaules des jeunes enfants doivent apparaître sur leurs photos (p. ex. aucune main soutenant l'enfant ne doit être visible sur la photo).

QUANTITÉ ET FORMAT

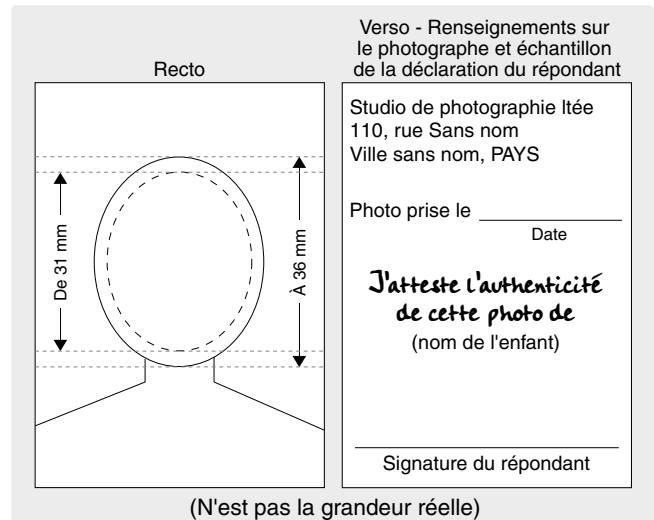
- Deux photos identiques, non retouchées, tirées du même film ou du même fichier électronique ayant saisi l'image numérique.

DIMENSION ET PAPIER

- Les dimensions maximales des photos doivent être de 50 mm de large x 70 mm de long.
- Le papier lourd est inacceptable.
- Les photos doivent être imprimées sur du papier photographique de haute qualité.

PHOTOGRAPHE ET RÉPONDANT

- Les photos doivent être prises par un photographe professionnel.
- Le nom du photographe ou du studio, l'adresse et la date à laquelle la photo a été prise (non la date d'impression) doivent figurer directement au verso de l'une des photos (voir l'illustration).
- Une photo doit être signée par un répondant, qui en atteste l'authenticité.



RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS CONCERNANT LES ENFANTS QUI VOYAGENT À L'ÉTRANGER

Voyager avec des enfants ou les enfants qui voyagent seuls



Les autorités d'immigration de la plupart des pays deviennent de plus en plus vigilantes à l'égard des enfants qui traversent les frontières internationales. Chaque enfant qui voyage à l'étranger, qu'il voyage seul ou accompagné d'un adulte, doit avoir un passeport distinct valable et peut-être même des documents d'appui. Avant d'entreprendre un voyage qui inclut un enfant, vous devriez communiquer avec l'ambassade ou le consulat de tous les pays où l'enfant doit se rendre pour connaître leurs exigences d'entrée.

Documents qui facilitent les voyages à l'étranger



Les documents suivants pourraient être exigés pour appuyer l'entrée d'un enfant dans un autre pays :

- Le certificat de naissance dans lequel paraissent les noms des parents
- Les documents juridiques ayant trait à la garde
- Si l'enfant voyage avec un de ses parents, une lettre de l'autre parent, signée et datée, qui autorise le voyage (la lettre pourrait devoir être notariée)
- Si l'enfant voyage avec une personne autre que ses parents, une lettre des deux parents, signée et datée, qui autorise le voyage avec cette personne (la lettre pourrait devoir être notariée)
- Si l'enfant voyage seul, une lettre des deux parents, signée et datée, qui autorise le voyage (la lettre pourrait devoir être notariée)
- Si l'un des parents est décédé, le certificat de décès.

Documents et conseils pour faciliter le retour au Canada



Les conseils suivants pourraient vous aider à éviter des délais lors du retour d'un enfant au Canada :

- Toujours avoir sur vous des pièces d'identité appropriées pour vous-mêmes et l'enfant - passeport, certificat de naissance, carte de citoyenneté, fiche d'établissement (IMM 1000), certificat du statut d'Indien.
- Si vous avez la garde légale de l'enfant, ayez avec vous des copies des documents qui spécifient les droits de garde.
- Si vous n'êtes pas le tuteur légal de l'enfant, ayez avec vous une lettre vous permettant ou vous autorisant d'avoir la garde lorsque vous rentrez au Canada. Lorsqu'un parent voyage seul avec un enfant, une lettre de l'autre parent peut également faciliter la rentrée du parent et de l'enfant. La lettre devrait aussi contenir les numéros de téléphone du parent ou du tuteur légal.
- Si vous faites partie d'une caravane, déplacez-vous dans le même véhicule que l'enfant que vous accompagnez lorsque vous arrivez à une frontière.
- Faites apprendre par coeur à l'enfant vos numéros de téléphone à la maison et/ou au travail et montrez-lui comment vous téléphoner en cas d'urgence.

Renseignements sur la garde

1. Les ententes concernant la garde des enfants au Canada pourraient ne pas être reconnues dans certains pays. Dans des cas extrêmes, les enfants pourraient ne pas pouvoir quitter ces pays. Il est recommandé qu'avant votre départ vous vérifiez auprès de l'ambassade ou du consulat du pays ou des pays que l'enfant visitera afin de déterminer quels documents relatifs à la garde de l'enfant sont requis. Pour plus de renseignements, communiquez avec :



Affaires étrangères Canada :

À l'extérieur du Canada (613) 943-1055

2. S'il y a des possibilités qu'un litige au sujet de la garde survienne pendant le voyage avec l'enfant, vous devriez parler à un avocat canadien avant votre départ. Nous vous suggérons également de lire la publication *Enlèvements internationaux d'enfants : Guide à l'intention des parents*. Pour obtenir un exemplaire gratuit, téléphonez :



À l'extérieur du Canada (613) 944-4000

Vous pouvez également commander une copie en ligne ou accéder à une version en ligne :



Site Web www.fac-aec.gc.ca

DEMANDE DE PASSEPORT POUR ENFANTS

pour les Canadiens de moins de 16 ans (à l'étranger)

AVERTISSEMENT à tous les requérants et les répondants - Toute déclaration fautive ou trompeuse ou dissimulation concernant les faits importants inscrits au présent formulaire ou à tout document d'appui à la présente demande, peut être un motif de refus ou de révocation d'un passeport et faire l'objet de poursuites criminelles.

Écrire en lettres moulées à l'encre bleue ou noire.

1 Renseignements personnels sur l'enfant					
Nom de famille					Date du départ <input type="checkbox"/> Mois <input type="checkbox"/> Jour <input type="checkbox"/> Inconnue
Prénom(s)					
Nom de famille à la naissance/Nom de famille antérieur (<i>voir la directive 1</i>)					
Date de naissance <small>Année Mois Jour</small>		Lieu de naissance <small>Ville Province/Territoire (s'il y a lieu) Pays</small>			
Sexe <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin		Couleur des yeux	Couleur des cheveux	Taille	Poids
Adresse permanente <small>Numéro Rue Appartement Ville Pays Code postal</small>					
Adresse postale (<i>si différente de l'adresse permanente</i>) <small>Numéro Rue Appartement Ville Pays Code postal</small>					
Les enfants âgés de 11 ans ou plus doivent signer dans l'espace prévu à cette fin.				<div style="border: 1px solid gray; padding: 10px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> <p style="text-align: center; margin: 0;">→ Signature nulle si apposée sur le cadre ←</p> <div style="border: 1px solid gray; height: 60px; margin: 5px auto;"></div> <p style="text-align: center; margin: 0;">Signature de l'enfant (<i>voir la directive 1</i>)</p> </div>	
Fait le <small>Année Mois Jour</small>		Signé à <small>Ville Pays</small>			

REMPLIR LA PROCHAINE PAGE

Page 1 de 2

2 Renseignements sur le requérant					
L'enfant fait-il l'objet d'une procédure d'adoption? Existe-t-il une entente de séparation, une ordonnance d'un tribunal ou des procédures judiciaires concernant la garde, les déplacements, ou les droits de visite de l'enfant?				<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	
				Si oui, inclure tous les documents juridiques (<i>voir la directive 2</i>)	
Requérant (Parent ou tuteur)			Autre parent		
Nom de famille à la naissance			Nom de famille à la naissance		
Prénom			Prénom		
Date de naissance <small>Année Mois Jour</small>		Pays de naissance	Date de naissance <small>Année Mois Jour</small>		Pays de naissance
Lien avec l'autre parent		Date du mariage (<i>s'il y a lieu</i>) <small>Année Mois Jour</small>	Lien avec le parent requérant		Date du mariage (<i>s'il y a lieu</i>) <small>Année Mois Jour</small>
Adresse <small>Numéro Rue Appartement Ville Pays Code postal</small>			Adresse <small>Numéro Rue Appartement Ville Pays Code postal</small>		
Téléphone à la maison ()	Téléphone au travail/Poste ()	Télécopieur (<i>facultatif</i>) ()	Téléphone à la maison ()	Téléphone au travail/Poste ()	Télécopieur (<i>facultatif</i>) ()
DÉCLARATION - Je déclare solennellement que l'enfant susnommé est citoyen canadien, que je suis le parent ou le tuteur de l'enfant susnommé et que les renseignements fournis dans la présente demande sont exacts.			DÉCLARATION - Je déclare solennellement que l'enfant susnommé est citoyen canadien, que je suis le parent de l'enfant susnommé et que les renseignements fournis dans la présente demande sont exacts.		
Signature du requérant			Signature de l'autre parent		
Fait le			Fait le		
Signé à			Signé à		



3

Passeport canadien antérieur

• Le nom de l'enfant figure-t-il dans un passeport, un certificat d'identité ou un titre de voyage canadien?

Non Oui (*précisez*)

Numéro

Date de délivrance

Si oui, le joindre à votre demande.

• Si le passeport a été perdu, volé, endommagé, détruit ou est inaccessible, veuillez joindre à votre demande le formulaire PPT 203 « Déclaration » dûment rempli. Ce formulaire est disponible dans tous les bureaux de délivrance des passeports.

4

Preuve de citoyenneté canadienne

Si l'enfant est né **au Canada**, présentez **UN** des documents suivants (*aucune copie*) :

Certificat de naissance au Canada

N° d'enregistrement

Date de délivrance

Certificat de citoyenneté canadienne

N° de certificat

Date de délivrance

Si l'enfant est né **à l'extérieur du Canada**, présentez le document suivant (*aucune copie*) :

Certificat de citoyenneté canadienne

N° de certificat

Date de délivrance

Déclaration du requérant

Nom de famille du requérant (*voir les renseignements généraux, page 1 : « Qui peut faire une demande de passeport pour enfant? »*)

Prénom du requérant

Lien avec l'enfant

Nom de famille de l'enfant

Prénom de l'enfant

DÉCLARATION - Je déclare solennellement que l'enfant susnommé est un citoyen canadien, que les photos ci-jointes représentent véritablement l'enfant et que les renseignements contenus dans cette demande sont vrais.

Signature nulle si apposée sur le cadre

Fait le
Année Mois Jour

Signé à

Ville Pays

Signature du requérant (*voir la directive 1*)

5

Déclaration du répondant

Nom de famille

Prénom

Profession (*voir la directive 5*)

Nom de l'entreprise ou de l'organisme

Téléphone au travail/Poste

Téléphone à la maison

Télécopieur (*facultatif*)

Adresse au travail

Numéro Rue

Ville

Pays

Code Postal

DÉCLARATION - Je déclare solennellement qu'au meilleur de mes connaissances et de mes croyances, toutes les déclarations contenues dans cette demande sont vraies. Je connais personnellement le requérant depuis au moins DEUX ans. Je connais l'enfant et j'ai certifié, au verso d'une photo que l'image représente véritablement l'enfant.

Connaissance du requérant

Nombre d'années

Signature nulle si apposée sur le cadre

Signature du répondant (*voir la directive 1*)

Nom du requérant

Nom de l'enfant

Fait le

Année Mois Jour

Signé à

Ville Pays

ASSUREZ-VOUS QUE
LES DEUX PAGES SOIENT REMPLIES

Page 2 de 2

Pour plus de renseignements sur les passeports, visitez notre site Web au www.pptc.gc.ca